

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 554-1**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 554-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 554 QUI DÉCRÉTAIT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 004 000\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DES RUES AUMAIS, BELVÉDÈRE-EST, CAZA, CROISSANT ST-LOUIS ET DU BOULEVARD PERROT AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 857 000\$.

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement est entré en vigueur le 18 mars 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 28 MARS 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
